



Ouagadougou, le 19 JAN 2021

**COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS**  
**RELATIF AU PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES VEHICULES**  
**A MOTEUR PAR MOOV MONEY**

La Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) a été établie en 2019 au profit des Collectivités territoriales par l'article 295-1 du Code général des impôts.

Cependant, en raison des engorgements devant les guichets et des perturbations de réseaux, la Direction générale des impôts (DGI) a connu des difficultés dans le recouvrement de cette taxe qui doit être payée au plus tard le 31 mars de l'année en cours et le cas échéant dans les trente jours suivant la première immatriculation ou l'acquisition pour les véhicules non soumis à l'immatriculation. Toute chose qui a occasionné des désagréments regrettables aux contribuables.

Consciente de cette situation, et résolument engagée dans un processus d'amélioration continue du service au contribuable, la DGI en partenariat avec MOOV AFRICA BURKINA a procédé au développement d'un module de paiement en ligne de cette taxe.

Aussi, voudrais-je porter à la connaissance de tous les contribuables que le module de paiement de la TVM par MOOV MONEY est désormais opérationnel.

Les contribuables pourront donc, avec le numéro d'immatriculation de leur véhicule, s'acquitter de leur taxe en saisissant la syntaxe \*555\*4# de MOOV MONEY et en suivant la procédure.

Par ailleurs, les contrôles des paiements faits par MOOV MONEY pourront être effectués électroniquement. Par conséquent, il n'est pas nécessaire pour les contribuables de se déplacer dans les centres des impôts pour récupérer leurs quittances de paiement après s'être acquittés de cette taxe par MOOV MONEY.

Toutefois, les paiements faits aux guichets ne pourront être vérifiés que sur la base des quittances délivrées à cet effet.

Aussi, des travaux sont en cours pour offrir la possibilité de paiement de la TVM avec d'autres opérateurs de mobile money.

**La Direction générale des impôts au service du développement économique et social du Burkina Faso.**

**Le Directeur général des impôts**



**Moumouni LOUGUE**

*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon*